

SOMMAIRE

Propos introductifs

Tatiana DISPERATI et Catherine TZUTZUIANO 11

PREMIÈRE PARTIE

LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE DE SAISINE POUR AVIS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Prolégomènes au Protocole n° 16

Michaël BARDIN 19

La saisine pour avis de la Cour EDH : aspects procéduraux

Guillaume PAYAN 43

La mise en œuvre du Protocole n° 16 à la Convention EDH par la Cour de cassation : la question du statut de la mère d'intention

Marina KALDY 67

Entre « réticences » et « usage modéré » : l'émergence d'une politique jurisprudentielle du Conseil d'État à l'égard de la demande d'avis consultatif à la Cour européenne du Protocole n° 16

Céline MAILLAFET 87

Les Cours constitutionnelles européennes face au Protocole n° 16 à la Convention EDH : l'hypothèse du miroir réfléchissant

Fanny JACQUELOT 113

SECONDE PARTIE

LES EFFETS DE LA PROCÉDURE DE SAISINE POUR AVIS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Les questions préjudicielles européennes et les juges nationaux : une nouvelle architecture juridictionnelle pour une nouvelle approche des rapports de systèmes ?

Xavier MAGNON 133

Trois questions (et l'impossible « dernier mot ») sur le Protocole n° 16	
Jean-Jacques PARDINI.....	145
Le modèle de coopération des juges mis en place dans le cadre du renvoi préjudiciel devant la Cour de justice de l'Union est-il transposable au Protocole 16 à la Convention européenne des droits de l'homme ?	
Hélène GAUDIN	165
La saisine pour avis consultatif de la Cour européenne des droits de l'homme, mécanisme préjudiciel de contrôle de la compatibilité des lois à la Convention européenne des droits de l'homme	
Julien VACHEY	183
Le Protocole 16 et l'exemple italien : la ratification oubliée et le dialogue manqué dans l'affaire des enfants nés d'une GPA	
Anna-Maria LECIS COCCO ORTU.....	201
La demande d'avis consultatif du Protocole n° 16, un instrument de renforcement de la fonction constitutionnelle de la Cour européenne des droits de l'homme ?	
Quelques réflexions à partir des deux premiers avis consultatifs Protocole n° 16	
Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA	223
Propos conclusifs	
Tatiana DISPERATI	239